



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

AFFAIRE 2018-C200

PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN 2018 – ARRET DU PROJET

L'an deux mille dix-huit, le treize décembre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le **14 décembre 2018**

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **7 décembre 2018**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	7	16	34

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Liliane NALATIPOULLE, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Josette VEE, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Daniel HUET, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Monsieur François PERERA, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Michel VERGOZ,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Monique CATHALA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Karine ELISABETH, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO,

A DONNE PROCURATION :

Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, donné à Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Dalila SOABAHADINE, donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, donné à Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Monsieur Mickaël BOYER, donné à Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA, donné à Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Céline MATACOINE, donné à Madame Sophie ARZAL, Monsieur Stéphane FOUASSIN, donné à Monsieur Mario MOREAU,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DELIBERER**

Pour le Président du Conseil Communautaire

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20181213-2018-C200-DE
Date de télétransmission : 28/12/2018
Date de réception préfecture : 28/12/2018

Le Vice-Président

Henri CHANE TEF

PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN 2018 – ARRET DU PROJET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Transports ;

Vu la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Considérant que suite à un premier Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 8 novembre 2007, la CIREST a souhaité actualiser la politique en matière de déplacements urbains et de transports collectifs.

Considérant que l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains de la CIREST s'était inscrit en 2007 dans une démarche volontaire initiée par les élus qui répond à quatre objectifs :

- Maîtriser les flux automobiles pour un meilleur fonctionnement de l'agglomération
- Développer les transports collectifs sur l'ensemble du territoire, et les rendre plus attractifs
- Développer l'usage des modes doux (marche à pieds, vélo), aussi bien comme mode utilitaire que pour la promenade
- Assurer un caractère durable au PDU de la CIREST.

Considérant que le PDU concerne les modes de déplacement quotidien de tous les habitants des communes de la CIREST. C'est un document d'orientation et de planification des déplacements sur le territoire communautaire.

Outre les objectifs généraux du PDU visant principalement à :

- l'amélioration de la sécurité routière,
- l'aménagement du réseau de voirie afin de rendre plus efficace son usage et de fluidifier le trafic automobile et la circulation dans les centres urbains,
- l'organisation du stationnement sur le domaine public,
- une meilleure organisation du transport et de la livraison des marchandises,

- la prise en compte de l'accessibilité aux déplacements des personnes handicapées et à mobilité réduite (loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées).

Considérant que les orientations du PDU doivent avant tout concourir à diminuer le trafic automobile et à augmenter l'usage des modes alternatifs : transport public, marche à pied, vélos, covoiturage...

Considérant que l'enjeu phare du PDU est de préserver la qualité de vie en réduisant les nuisances liées à l'usage de l'automobile (pollution atmosphérique, gaz à effet de serre, bruit, sécurité...) par le développement de l'usage des transports collectifs, l'équipement en bus peu polluants, l'incitation aux modes doux et au covoiturage, une meilleure gestion du stationnement privilégiant l'accès aux commerces et services des centres urbains tout en incitant à l'usage des transports collectifs et des modes doux pour les pendulaires stationnant en longue durée.

Considérant que le PDU est le résultat d'une réflexion menée par différents partenaires : les six communes membres, la SEM Estival, la Région Réunion, le Département de la Réunion, les Associations d'usagers, l'Observatoire Réunionnais de l'Air, etc...

Ce document doit être arrêté par le Conseil Communautaire.

Il sera ensuite transmis aux partenaires publics pour avis officiel avant d'être mis en enquête publique début 2019 et être approuvé définitivement par le Conseil Communautaire.

Considérant que le projet de PDU, rassemblant un ensemble de 26 actions, est présenté en annexe.

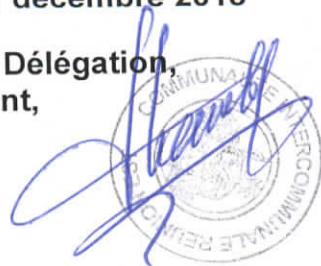
Considérant, que la Commission Aménagement de l'espace, Déplacements et Développement Durable qui s'est réunie le 10 décembre 2018 a émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à la majorité :**

- l'arrêt du projet de PDU de la CIREST.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 21 décembre 2018**

**Pour le Président et par Délégation,
Le Premier Vice-président,
Henri CHANE TEF**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20181213-2018-C200-DE
Date de télétransmission : 28/12/2018
Date de réception préfecture : 28/12/2018